

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 5124
N/REF : 5/10/2025 0H17 C:001260 I:02010
V/REF : Contrat N°005124 du 01/10/2002

**SDC '243 Avenue Jean Jaures'
C/O CORNEILLE SAINT MARC
179, AVENUE JEAN JAURES
B.P. 346
69154 DECINES CEDEX**

V/REF.IMM. 1003
IMMEUBLE : 243 AV. JEAN JAURES
243, AVENUE JEAN JAURES
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 243
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr S. CARRET

NETTOYAGE ET DESINFECTION DU LOCAL VIDE-ORDURES - 3 CONTAINERS DE
240 LITRES.

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.

P' : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 127,21

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2009	Valeur :	99,8
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur :	144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100038

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 3 Containers/1 Local V.O	2/AN	175,67	175,67
TOTAL H.T.				175,67
T.V.A. a 10,00%				17,56
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>193,23</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.